

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/10/2020

Dossier complet le :

08/10/2020

N° d'enregistrement :

2020-4928

### 1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'eau sur la commune de Cauvigny (60730)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom **MESSEAN**

Prénom **Olivier**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**EARL MESSEAN**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**MESSEAN Olivier**

RCS / SIRET

**4 0 5 0 9 2 7 7 6**

Forme juridique **EARL**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur [...] pour l'approvisionnement en eau a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Création d'un forage d'eau de 60 m de profondeur, rubrique 1.1.1.0 de la loi sur l'eau : déclaration

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage d'eau d'une profondeur de 60 m exploitant la nappe des Sables de Bracheux du Thanétien.

Le projet est situé en plaine agricole en vue d'une utilisation pour irriguer des cultures de pommes de terre (40 ha) et de haricots (10 ha) parmi une SAU de 300 ha.

## **4.2 Objectifs du projet**

Les sols de l'exploitation (300 ha de SAU) se prêtent bien à ces cultures à haute valeur ajoutée. Les pommes de terre sont produites depuis 3 ans. Les surfaces doivent être développées notamment comme levier de résilience pour la reprise de l'exploitation par le fils de M. Olivier MESSEAN qui y travaille déjà. L'irrigation est une condition sine qua non pour ces productions.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux de foration s'étaleront sur quelques jours, tests compris. La méthode de forage sera au rotary avec gels polymères. Diamètre de foration hors tête de forage : 620 mm sur 25 m de profondeur, puis 480 mm sur 35 m de profondeur. Les tubages seront en PVC. Une cimentation sera posée de 0 à 25 m de profondeur. Un massif filtrant siliceux sera posé au niveau de la crépine (25 m). Les boues de forage seront immédiatement retirées et déposées dans un bac à boues. Les tests comprennent un pompage par paliers progressifs (4\*1 h, suivi de remontée de nappe pendant 8 h) et un pompage de longue durée (24 h). L'ouvrage sera sécurisé dans un local fermant à clef. Les travaux sont prévus au printemps 2021.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le prélèvement d'eau moyen envisagé à terme est de 71000 m<sup>3</sup>/ha, maximal de 94000 m<sup>3</sup>/an. La capacité maximale de la pompe envisagée est de 100 m<sup>3</sup>/h mais elle sera ajustée à la productivité de l'aquifère. Le prélèvement sera effectué dès lors que la réserve hydrique des sols sera insuffisante, essentiellement entre le 15 juillet et le 15 août. L'eau sera acheminée aux alentours sur les parcelles de l'exploitation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature du Code de l'Environnement, article R 214-32.

Arrêté du 11/09/2003 fixant les prescriptions générales (NOR : DEVE0320170A).

Code Minier, article L 411-1 : déclaration auprès de la DREAL d'un forage de plus de 10 m de profondeur.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale	100 m <sup>2</sup> incluant les zones de chantier
profondeur	60 m
diamètre de foration première partie	620 mm
diamètre de foration seconde partie	480 mm
superficie globale du projet (local de pompage)	< 10 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : 60750 CAUVIGNY

Lieu-dit : Fayel « Les Mares Gaches»

Références cadastrales : ZA 0008

Coordonnées géographiques

Lambert 93

X : 643060 m

Y : 6913451 m

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir Dossier de déclaration préalable à la création d'un forage, EARL MESSEAN, septembre 2020, page 45
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir Dossier de déclaration préalable à la création d'un forage, EARL MESSEAN, septembre 2020, page 36

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir Dossier de déclaration préalable à la création d'un forage, EARL MESSEAN, septembre 2020, page 48
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir Dossier de déclaration préalable à la création d'un forage, EARL MESSEAN, septembre 2020, pages 39, 40
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir Dossier de déclaration préalable à la création d'un forage, EARL MESSEAN, septembre 2020, page 45
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements en nappe d'eau souterraine des Sables de Bracheux du Thanétien (dossier page 19)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pompage dont le débit sera inférieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> /h induira un rabattement du toit de la nappe jusqu'à 365 m à l'aval du forage. Le rayon d'appel de l'eau autour du forage est de l'ordre de 7 m (voir dossier pages 37 à 39).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sables et argiles extraits avec les boues de forage seront décantés puis épandus sur les parcelles agricoles de l'exploitation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place d'un massif filtrant de graviers siliceux qui n'utilise pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol local.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le local de la station d'irrigation couvrira moins de 10 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe subaffleurante, voir dossier page 48
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera des prescriptions posées dans l'article 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seulement pour l'amenée et le repli du matériel de forage pendant le temps du chantier, soit quelques jours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le forage lui-même les moteurs tourneront 2 fois 8 heures environ. Les pompages d'essais réalisés par le foreur dureront ensuite 2 jours. En phase d'exploitation : pompe thermique en plaine agricole.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au moment du forage, vibrations possibles, mais sur un périmètre restreint car le rayon de foration est petit.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Introduction de valeur ajoutée sur l'exploitation agricole pétitionnaire

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La station de pompage sera enfermée dans un local spécifique fermant à clé. La cimentation de l'espace annulaire entre le substrat et le tubage assure la protection du milieu.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Protection de la tête de forage enfermée dans un local spécifique cadenassé. Elévation de la tête de forage de 0,5 m au-dessus du terrain naturel. Cimentation de l'espace annulaire sur 25 m de profondeur.

Pratiques raisonnées d'irrigation pour limiter le prélèvement (voir dossier page 49).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet il n'aura pas d'impact sur la faune, ni sur la flore, ni sur de quelconques plans d'eau, ni sur les ouvrages les plus proches (voir dossier chapitre 11, pages 35 à 46).

La déclaration préalable au prélèvement au titre de la rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature précisera l'impact du prélèvement grâce aux résultats des essais de pompage qui seront effectués dans ce but.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Voir en pièce jointe le Dossier de déclaration préalable à la création d'un forage au titre de la loi sur l'eau rubrique 1.1.1.0, EARL MESSEAN, septembre 2020 :

- Annexe 2 > Plan de situation : voir pages 8 à 12 (et annexe pages 53 à 55)
- Annexe 3 > Photos de la zone d'implantation : voir pages 10 à 12 ; photos prises le 26/05/2020
- Annexe 4, Plan du projet : voir page 31
- Annexe 5 > Plan / photo aérienne : voir fichier nommé « Annexe\_5\_MESSEAN »
- Annexe 6 > Natura 2000 : Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000 voir page 45

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature